

Déclaration sur les principaux Impacts négatifs

Le 10 mars 2021

1. Introduction

Le présent document constitue la déclaration relative aux impacts négatifs sur la durabilité de Nordea Asset Management et ses filiales, à savoir Nordea Investment Funds S.A. (NIFSA) et Nordea Investment Management AB (NIM AB) (dénommées collectivement « NAM » dans les présentes).

NAM analyse les principaux impacts négatifs (PIN) sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité en incluant les actifs gérés par NAM, à l'exception de certains actifs pour lesquels les données nécessaires ne sont pas disponibles.

L'impact environnemental et social des activités de toutes les sociétés détenues par NAM est évalué de façon continue au travers de notre processus de diligence raisonnable qui intègre les PIN. Les sociétés qui sont considérées comme des cas particuliers au regard d'un ou plusieurs des PIN sont analysées plus avant par l'équipe Investissement responsable (IR) de NAM et des actions sont recommandées à notre Comité d'investissement responsable (CIR) selon une procédure comparable à celle qui s'applique en cas d'infraction aux normes. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre [Politique d'investissement responsable](#). Les PIN peuvent également être intégrés au niveau de chaque stratégie d'investissement individuelle.

La présente déclaration s'applique à compter du 10 mars 2021. Elle fera l'objet d'une révision annuelle.

2. Description des principaux impacts négatifs sur la durabilité

La quasi-totalité des types d'activité économique peut avoir un impact, aussi bien positif que négatif, sur différents indicateurs de durabilité. NAM cherche à gérer de plusieurs façons le risque lié aux impacts négatifs potentiels de ses investissements en matière de durabilité, y compris à l'aide de critères de filtrage généraux, d'une surveillance des infractions aux normes et du système de notation ESG propriétaire de NAM. Par ailleurs, NAM suit et évalue un ensemble d'indicateurs des PIN. Avec l'augmentation de la disponibilité des données, la société a pour intention d'ajouter davantage d'indicateurs.

Les indicateurs qui font actuellement l'objet d'un suivi et d'une évaluation comprennent :

Thème	Indicateur des PIN
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de carbone (y compris émissions liées à l'agriculture, la sylviculture et d'autres utilisations des terres)
	Empreinte carbone
	Intensité carbone moyenne pondérée
	Exposition au secteur des combustibles fossiles solides
Biodiversité	Déforestation
Eau	Exposition aux régions qui subissent un stress hydrique élevé
Déchets	Taux de déchets non recyclés
Questions sociales et relatives aux employés	Application des conventions fondamentales de l'OIT
	Différences salariales entre les sexes
	Diversité hommes-femmes au sein des conseils d'administration
	Investissement dans des sociétés détenues sans politique de prévention des accidents sur le lieu de travail
Droits de l'Homme	Politiques en matière de droits de l'Homme
	Diligence raisonnable
	Activités et fournisseurs exposés à un risque significatif d'incidents en matière de travail des enfants
	Activités et fournisseurs exposés à un risque significatif d'incidents en matière de travail forcé ou obligatoire
	Nombre de cas identifiés de problèmes et d'incidents sévères en matière de droits de l'Homme et nature des cas
	Exposition aux armes controversées (par ex., bombes à fragmentation)
	Politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin
	Cas où des mesures insuffisantes sont prises en réaction à des infractions aux normes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin
	Nombre de condamnations et montants des amendes pour violation des lois contre la corruption et les pots-de-vin

3. Description des politiques destinées à identifier et hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur la durabilité

Sous réserve de disponibilité des données, l'équipe IR de NAM surveille les indicateurs des PIN sélectionnés pour tous les actifs gérés par NAM de façon continue à l'aide d'un système de suivi conçu en interne. Les sociétés qui apparaissent comme des cas particuliers selon des indicateurs spécifiques, ou qui présentent un impact négatif élevé selon plusieurs indicateurs, sont identifiées en fonction de données acquises auprès de fournisseurs tiers et/ou issues d'une analyse interne. Ces sociétés sont soumises à une analyse plus approfondie menée par

l'équipe IR, qui transfère ensuite les cas pertinents au Comité d'investissement responsable (CIR) de NAM, présidé par le CEO de NAM. Par ailleurs, les PIN constituent une donnée utilisée pour la méthodologie de notation ESG interne de NAM, qui est appliquée à une sélection de produits de l'entreprise. Enfin, les données des PIN sont utilisées par certaines boutiques d'investissement internes de NAM comme des paramètres directs du processus d'investissement.

4. Description des mesures prises au regard des principaux impacts négatifs sur la durabilité

L'équipe IR de NAM est responsable du système de suivi des PIN de NAM et elle identifie les cas à analyser et les mesures potentielles au niveau des entités. Une fois analysés par l'équipe IR, ceux-ci sont, le cas échéant, transmis au CIR. Celui-ci décide alors des mesures concrètes à prendre pour chaque cas.

Méthodologies et données utilisées pour évaluer chacun des principaux impacts négatifs

Précautions ESG

Notre cadre d'investissement responsable comprend également une intégration de base de précautions ESG. Les précautions ESG se composent d'un filtrage et de listes d'exclusion répondant à certaines normes. Elles sont appliquées à l'ensemble de notre gamme de produits pour garantir que le portefeuille respecte un standard minimum, indépendamment des ambitions individuelles en matière d'ESG des portefeuilles.

En outre, une part de plus en plus importante de notre gamme de produits inclut des caractéristiques ESG supplémentaires. En fonction de la stratégie d'investissement, le portefeuille pourrait par exemple exclure certains secteurs, sélectionner des titres qui respectent des normes ESG plus strictes ou investir de façon thématique.

Surveillance des PIN

La surveillance des PIN de NAM applique une approche fondée sur les risques. Tout d'abord, la performance d'une société détenue au regard des indicateurs des PIN est évaluée. Ensuite, les émetteurs sont classés en fonction de leurs résultats sur les indicateurs des PIN, aussi bien pour les indicateurs individuels que pour l'ensemble des indicateurs. Le résultat de l'évaluation globale et du classement permet de désigner la performance de chaque société détenue à l'aide d'un signal. Les sociétés détenues pour lesquelles des performances faibles sont signalées, soit globalement soit selon des indicateurs individuels, sont ensuite analysées par l'équipe IR de NAM.

L'évaluation et le classement des performances sont menés à bien à l'aide du modèle PIN propriétaire de NAM, qui associe diverses données – valeurs, notes et pondérations – issues de différents fournisseurs de données. Pour chaque indicateur, de multiples sources de données peuvent être utilisées. Dans ces situations, c'est la source qui est considérée comme la plus appropriée qui est sélectionnée. Le niveau d'importance des indicateurs est déterminé en fonction de paramètres révisés et actualisés par des analystes ESG au sein de l'équipe IR de NAM. Ces paramètres tiennent compte de différents aspects susceptibles d'affecter la performance du modèle, y compris la qualité des données et le fait qu'elles soient récentes ou non, ainsi que leur historique, la couverture des données, les aspects liés à la méthodologie des fournisseurs de données, l'importance de l'objet de l'indicateur et la divergence des valeurs de cet indicateur.

Les émetteurs les moins performants, ou les « cas particuliers négatifs », identifiés par le modèle seront analysés par l'équipe IR et, le cas échéant, transmis au CIR, qui déterminera et choisira les mesures appropriées. Une analyse interne peut également déclencher des cas, à partir de données/d'informations issues d'autres sources. L'éventail des mesures possibles se compose des actions suivantes :

- **Engagement** : La société détenue est identifiée comme candidate à un dossier d'engagement. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela, comme la performance d'ensemble de l'émetteur au regard des PIN ou de certains indicateurs ou bien la faible couverture des données relatives à la société détenue par rapport à l'indice de référence. L'équipe IR s'engage auprès de la société détenue et suit ses performances à l'issue de l'engagement en fonction de KPI liés aux problèmes à relever au regard des PIN
- **Exclusion** : La société détenue est considérée comme non éligible pour les investissements des portefeuilles de NAM. Elle est ensuite ajoutée à la [liste d'exclusion](#) de NAM
- **Aucune action** : Le niveau des indicateurs des PIN de la société détenue est jugé acceptable ou n'est pas considéré comme le reflet de la performance actuelle réelle de la société. Aucune autre mesure n'est alors prise à ce stade. La société détenue continuera de faire l'objet d'une évaluation continue

Pour le choix de la mesure appropriée, le CIR tient compte, entre autres, de la sévérité et de la portée de chaque impact négatif ainsi que de la probabilité de réalisation et de la gravité des impacts négatifs, y compris leurs caractéristiques potentiellement irrémédiables.

5. Mesures prises ou prévues au regard des PIN

NAM s'appuie sur un long historique d'intégration des critères ESG, d'exclusions fondées sur des normes et d'engagement sur le thème de l'ESG. Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter le [Rapport annuel sur l'investissement responsable](#) de NAM et la [liste d'exclusion](#) de NAM. En outre, NAM réalise ses activités de vote au travers de ses sociétés (Fund Companies). Elles sont accessibles sur notre [portail des votes](#).

6. Résumé de la politique d'engagement

Pour le compte de ses clients, NAM réalise différentes activités d'engagement auprès des sociétés détenues afin de les pousser à améliorer leurs pratiques ESG, y compris en défendant une approche à long terme pour la prise de décision. Nos outils d'actionnariat actif comprennent le vote et la participation aux assemblées générales annuelles (AGA), la participation à la conception des normes ESG du secteur, l'engagement direct auprès des sociétés et le dépôt de résolutions d'actionnaires.

L'engagement de NAM auprès des sociétés détenues peut être classé selon trois catégories principales : thématique, normes et investissement. Ces types d'engagement peuvent se superposer et s'appliquer simultanément à une même société.

Des **engagements thématiques** peuvent être entrepris par NAM de façon isolée ou en collaboration avec d'autres gestionnaires et détenteurs d'actifs. Les engagements collaboratifs ont lieu dans le cadre d'initiatives sectorielles comme Climate Action 100+, le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, le CDP, l'Investor Alliance for Human Rights ou encore par le biais d'initiatives ponctuelles. Dans certains cas, NAM lancera et dirigera des alliances d'investisseurs

ponctuelles de ce type. Les engagements thématiques de NAM portent généralement sur des questions liées à l'un des principaux domaines d'intérêt identifiés dans la stratégie ESG de NAM :

- Climat
- Droits de l'Homme
- Gouvernance d'entreprise de qualité
- Biodiversité/eau

Les **engagements liés aux normes** sont déclenchés par des infractions observées à des normes, des signaux d'alerte vis-à-vis des PIN ou toute autre information négative sérieuse, comme exposé ci-dessus.

Les engagements liés aux investissements sont lancés et réalisés au niveau des stratégies d'investissement individuelles.

En association avec notre engagement direct auprès des sociétés, NAM vote lors d'autant d'AGA que possible. La priorité est donnée aux votes liés aux quatre domaines principaux indiqués ci-dessus, dans le but généralement de pousser les sociétés à 1) agir dans l'intérêt à long terme des actionnaires, des autres parties prenantes et de la société dans son ensemble ; 2) préserver les droits de tous les actionnaires ; 3) veiller à maintenir une structure efficace et indépendante pour leur conseil ; 4) faire coïncider les structures incitatives destinées aux employés avec les intérêts à long terme des actionnaires, des autres parties prenantes et de la société dans son ensemble ; 5) communiquer des informations au public de façon rapide, précise et appropriée ; et 6) appliquer des normes sociales, environnementales et éthiques élevées et faire preuve de responsabilité.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter la [Politique d'engagement](#) de NIM, la [Politique d'engagement](#) de NIFSA et les [Principes de gouvernance d'entreprise](#) de NIFSA.

7. Références à des normes internationales

L'application des PIN par NAM s'appuie sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et sur les conventions et normes internationales pertinentes, entre autres :

- le Pacte Mondial des Nations Unies
- les Principes de gouvernance d'entreprise de l'OCDE
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- la Déclaration universelle des droits de l'Homme
- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
- les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant
- les conventions de l'OIT sur les normes du travail
- la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- la Convention des Nations Unies contre la corruption
- la Convention sur les armes à sous-munitions
- l'Accord de Paris en vertu de la Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies

Au sujet du respect de l'Accord de Paris, l'application des PIN par NAM intègre l'exigence, pour les sociétés détenues qui sont actives dans les secteurs les plus critiques pour les questions climatiques, de démontrer une stratégie de transition crédible qui soit compatible avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Celle-ci doit comprendre des évaluations des trajectoires de décarbonation ainsi que de leurs contributions positives à l'atténuation des changements climatiques. Avec l'augmentation progressive du nombre de secteurs pour lesquels les méthodologies d'évaluation arrivent à maturité, le nombre de sociétés soumises à cette exigence augmentera.